

MARCHE N° 2019031

REHABILITATION DE LA PISCINE PRE-LEROY A NIORT – LOT 17 – CHAUFFAGE VENTILATION

Avenant n°2

**ENTRE :**

la Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération du 12 avril 2021

d'une part,

**ET :**

Le titulaire du marché, la société DALKIA, sise ZI Pointe à Miteau – 3 rue de la Garenne – 86000 POITIERS - SIRET 456 500 537 00018, représenté par :

(Qualité, nom, fonction) : .....

d'autre part,

**Vu :**

- le marché n° 2019026 relatif à la réhabilitation de la piscine Pré-Leroy à Niort, pour le lot 17 – Chauffage ventilation, signé entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la société DALKIA et notifié le 27/02/2019 ;
- La délibération du Conseil d'agglomération en date du 12 avril 2021

**IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :**

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la piscine Pré-Leroy, diverses mesures supplémentaires ont dû être prises, à savoir :

- L'ajout d'un détecteur automatique au droit de la centrale de traitement d'air de la zone vestiaires est rendu nécessaire suite à la suppression des clapets coupe- feu prévus initialement au droit du local CTA de la zone R-1.
- L'ajout de 3 parafoudres pour protection des automates des installations du lot chauffage ventilation est rendu nécessaire.
- Des modifications concernant les extracteurs du réseau de traitement d'air au droit des locaux techniques, de stockage et des bacs tampons, ainsi que la modification des réseaux de ventilation en sous-sol des zones 3 et 1, et la réalisation de caissons et d'un réseau de reprise dans les vestiaires sont rendus nécessaires.

**ÉT IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 - MODIFICATION DES PRESTATIONS**

Les travaux décrits au marché initial sont modifiés pour prendre en compte les adaptations décrites aux devis C21025681-1, C21048331-1 et C21045314-1 annexés.

**ARTICLE 2 - MONTANT DU MARCHÉ**

Le montant du marché est modifié comme suit :

	montant initial + avt 1	montant de l'avenant 2	montant après avts 1 et 2
Montant total HT	1 020 374,08 €	15 718,25 €	1 036 092,33 €
TVA 20,00%	204 074,82 €	3 143,65 €	207 218,47 €
Montant total TTC	1 224 448,90 €	18 861,90 €	1 243 310,80 €

Soit une augmentation de 9,76 %

**ARTICLE 3 - DELAI D'EXECUTION**

Le délai d'exécution des travaux est inchangé.

**ARTICLE 4 - ANNEXES**

Le présent avenant comporte 3 annexes.

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

**FAIT EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL**

A ....., le .....,  
Le titulaire

A Niort, le .....,  
Le représentant légal de la CAN